

Avis voté en plénière du 29 mars 2017

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Déclaration du groupe des Entreprises

Le sujet que nous avons à traiter aujourd'hui n'est pas éloigné des préoccupations de nos entreprises, même s'il est essentiellement traité sous l'angle des violences au sein des familles et des couples.

Nos entreprises ne peuvent ignorer ce sujet car il se traduit inévitablement par des conséquences sur le bien-être au travail et sur l'emploi.

D'autre part, si tous les milieux sociaux et culturels peuvent être touchés par ces violences, les études démontrent que dans les Outre-mer contrairement à la métropole, les femmes dotées d'un niveau d'éducation élevé et exerçant une profession valorisante socialement, semblent plus épargnées.

Le milieu professionnel tout comme le milieu éducatif sont des lieux de sensibilisation, et donc des leviers de changement de ces comportements. De ce fait, notre groupe estime qu'il est du devoir de tous d'agir et que l'entreprise a toute sa place dans la chaîne des relais et des structures capables de détecter ces violences et de contribuer à les endiguer.

Nous soutenons l'ensemble des préconisations du projet d'avis. Comme le proposent les rapporteurs, il est en effet indispensable de mieux appréhender le sujet et d'améliorer les statistiques afin de pouvoir le traiter. Il y a donc ici un premier axe d'action qui permettra de mieux connaître ces violences, leurs origines et donc, de mettre en place des actions permettant de mieux les juguler.

Il est également nécessaire d'adapter les structures et d'organiser les acteurs les mieux à même de détecter ces violences, de protéger et d'accompagner les femmes victimes. Les entreprises peuvent intégrer cette chaîne. Les services de santé au travail notamment peuvent aider les dirigeants à détecter les personnes en souffrance et à les orienter vers les bons interlocuteurs à même de les aider sans que l'entreprise n'ait à interférer dans la vie privée de ses salariés, ce qui pourrait lui être reproché.

De plus, le projet d'avis met bien en exergue les difficultés à prendre en charge ces situations dans les territoires ultramarins car la diversité des lieux et des cultures ne facilite pas leur traitement. Il y répond par des solutions adaptées.

Enfin nous pensons comme l'indiquent les rapporteurs qu'il n'y a pas de fatalité aux violences faites aux femmes dans les Outre-mer ; de nombreuses pistes d'amélioration sont mises en avant dans le texte qui nous est présenté aujourd'hui. Leur mise en œuvre pourrait intervenir à bon escient via le

cinquième plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux personnes ; il conviendra donc d'œuvrer pour que nos préconisations y figurent. Le groupe des entreprises a voté l'avis.